



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 5 JUILLET 2020

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives** à Mme LORPHELIN Martine – M. PARENT Jacques.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard LORIDAN, doyen d'âge, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales et a déclaré installé :

M. DUYCK Joël, Mme BEURAERT Martine, M. BAUDRY José, Mme BOULENGER Delphine, M. MORVAN Hervé, Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra, M. SÉRÉ Soarey, Mme BILLIAU Marie-Françoise, M. LAPIERRE Julien, Mme BOUVET Margaret, M. MOUILLE Julien, Mme QUIQUE Corinne, M. VERMEESCH Olivier, Mme BLANQUART Marine, M. COUSYN Sébastien, Mme CARLIER Nathalie, M. DECREUS Christophe, Mme MARMINION Nadine, M. DELFLY Jean-Louis, Mme CAPPELLE Christiane, M. ROBBE Jean-Pierre, Mme LORPHELIN Martine, M. LORIDAN Bernard, Mme PETITPRET Sabine, M. TIMLELT Frédéric, M. PARENT Jacques, Mme DI PENTA Anna, M. CAILLIAU Christian, Mme DELANSAY Sylvie dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Il a également donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections communautaires et a déclaré installé :

M. DUYCK Joël, Mme BEURAERT Martine, M. BAUDRY José, Mme BOULENGER Delphine, M. MORVAN Hervé, Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra, M. SÉRÉ Soarey, Mme LORPHELIN Martine, M. LORIDAN Bernard, M. PARENT Jacques, dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur LORIDAN, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de la séance en vue de l'élection du Maire. Le conseil a désigné comme secrétaire de séance Madame Martine BEURAERT.

2. ÉLECTION DU MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-4;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité trois assesseurs : Mme Marine BLANQUART, Mme Sabine PETITPRET et Mme Sylvie DELANSAY, les plus jeunes présents de chaque liste.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	8
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	15

A obtenu :

– M.DUYCK Joël, 21 voix (vingt-et-une)

M. DUYCK Joël a été proclamé Maire, à la majorité absolue, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur DUYCK remercie Monsieur LORIDAN et l'ensemble des élus pour leur confiance.

Monsieur DUYCK, nouvellement élu, a présidé la suite de la séance en vue de la fixation du nombre de postes d'adjoints et l'élection de ces derniers.

3. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création de 8 postes d'adjoints au Maire pour la commune de MERVILLE.

4. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

Sous la présidence du Maire, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2, du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints, selon le nombre fixé par lui en délibération précédente, soit 8.

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En application de l'article L 2122-10, ils sont, comme le Maire, nommés pour la même durée que le conseil municipal.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée ayant comme tête de liste Madame BOULENGUER – PLÉ Sandra.

Au cours de cet appel à candidatures, **Madame LORPHELIN** intervient : « *Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Adjoints au Maire sont élus par les Conseillers Municipaux, par scrutin de liste majoritaire.*

Vous présentez donc, Monsieur le Maire, la liste d'adjoints de la Liste d'Action Démocratique et Sociale.

Au titre du travail commun auquel je vous inviterai dans mon propos ultérieur, permettez-moi de présenter une autre liste, composée de représentants de la pluralité de nos Elus.

Cette liste est composée dans le respect des suffrages obtenus :

4 sièges pour LADS (BOULENGER Delphine, SERE Soarey, BOULENGUER – PLÉ Sandra, MORVAN Hervé)

3 sièges pour MeG (LORPHELIN Martine, LORIDAN Bernard, TIMLELT Frédéric)

1 siège pour Agir Ensemble pour Merville (DELANSAY Sylvie)

Il conviendra que les personnes désignées acceptent, et si ce n'est pas le cas nous en prendrons acte, et demanderons que cela soit inscrit au procès-verbal.

Je vous remercie de la soumettre au vote du conseil municipal ».

Monsieur le Maire la rassure en indiquant que les 8 adjoints désignés travailleront selon un certain nombre de directives qu'il pense bonnes pour Merville. Lors du conseil municipal du 13 juillet, les élus devront se positionner pour désigner des délégués appelés à siéger au sein des assemblées délibérantes des syndicats intercommunaux, commissions, conseil d'administration. Il ajoute que la crise que traverse le pays les obligera à travailler tous ensemble, car après cette crise sanitaire, il faudra gérer la crise économique auprès des entreprises, des commerçants, des artisans... Et il sera nécessaire de regrouper les compétences de chacun afin de faire face au mieux à cette crise.

Monsieur PARENT déclare : « *Je suis étonné par l'intervention de Martine Lorphelin qui propose un exécutif comprenant notre liste et en citant un membre de notre équipe sans aucune concertation. Il est curieux de prôner le travail en commun et de ne pas nous consulter avant de nous citer. Je rappelle que durant le confinement nous avons appelé au travail en commun contre le Covid. Cet appel a été largement diffusé sur les réseaux sociaux. Monsieur le Maire y a répondu. Nous avons eu des réunions concernant le Covid. Il n'y avait aucune alliance ou compromission comme j'ai pu le lire* ». Il souhaite, avant de procéder au vote, obtenir une présentation de la liste afin de connaître la composition et rappelle la loi du 27 décembre 2019 imposant la parité des adjoints.

Monsieur le Maire revient sur la période de confinement pour laquelle il a reçu la liste Agir Ensemble Pour Merville afin de travailler ensemble. Il s'est étonné de ne pas avoir eu de retour de la liste de Merville en Grand, qui, à priori, n'a pas reçu l'invitation. Il trouve la démarche de Madame LORPHELIN de ce jour surprenante.

Madame BOULENGUER – PLÉ cite la composition de sa liste, à savoir :

- ⇒ Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra
- ⇒ M. BAUDRY José
- ⇒ Mme BEURAERT Martine
- ⇒ M. MORVAN Hervé
- ⇒ Mme BOULENGER Delphine
- ⇒ M. SÉRÉ Soarey
- ⇒ Mme BILLIAU Marie-Françoise
- ⇒ M. LAPIERRE Julien

Monsieur le Maire a invité les conseillers municipaux à passer au vote.

Les assesseurs ont procédé au dépouillement en présence du Président de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

✳ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
✳ Nombre de bulletins nuls :	1
✳ Nombre de bulletins blancs :	7
✳ Suffrages exprimés :	21
✳ Majorité requise :	15

La liste « BOULENGUER – PLÉ Sandra » a obtenu 21 voix (vingt-et-une).

La liste « BOULENGUER – PLÉ Sandra » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- ⇒ Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra
- ⇒ M. BAUDRY José
- ⇒ Mme BEURAERT Martine
- ⇒ M. MORVAN Hervé
- ⇒ Mme BOULENGER Delphine
- ⇒ M. SÉRÉ Soarey
- ⇒ Mme BILLIAU Marie-Françoise
- ⇒ M. LAPIERRE Julien

Après leur avoir remis l'écharpe, **Monsieur le Maire** les félicite en indiquant que les délégations seront données lors du conseil municipal du 13 juillet.

Monsieur LORIDAN revient sur l'invitation non reçue lors du confinement et indique qu'il y a eu un problème de mailing et assure la bonne foi de son équipe Merville en Grand. Il fait part de son enthousiasme à participer de façon constructive par la suite dans l'intérêt de tous les Mervillois.

5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que, lors de la première réunion de conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local mentionné à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Il indique qu'une copie de cette charte ainsi qu'un extrait du chapitre du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D213-28) ont été déposés sur la table à chacun des conseillers le jour du conseil d'installation.

Le conseil municipal **prend acte** que lecture de la charte a été donnée et qu'une copie de celle-ci ainsi que de l'extrait du chapitre du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D213-28) leur ont été remis.

Avant de clôturer le conseil municipal, **Madame LORPHELIN** déclare :
« *Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Conseillers Municipaux,*

Le 28 juin dernier, les Mervillois ont élu leurs conseillers municipaux pour ce mandat 2020-2026. A l'instant le Conseil Municipal de Merville, dûment composé à la suite de ce scrutin, vient d'élire son Maire.

En ma qualité de représentante des 4 Conseillers Municipaux de MERVILLE en GRAND, c'est à moi qu'est confiée la prise de parole en cette séance. Citoyenne respectueuse des Lois de la République, emprunte des Lois et Codes qui régissent les Collectivités Locales, et particulièrement les Communes, je vous présente, Monsieur le Maire, nos félicitations pour votre élection aux fonctions majorales.

Cette fonction qui vous est confiée fait suite à l'engagement des 3 410 votants qui, regrettons-le, ne représentent que 46.21 % des électeurs inscrits.

Nous voici donc toutes et tous élus par le biais d'une participation décroissante.

Certes venons-nous de vivre, et vivons-nous encore une situation pandémique mondiale inconnue et dévastatrice, qui a tenu les personnes à risque loin des urnes. Mais nous savons, tous ici, que là n'est pas la seule raison.

Nombre de nos concitoyens, et ce n'est pas spécifique à notre belle commune, se sentent éloignés de la chose politique, de fait, de la chose communale.

Loin de moi l'idée de les blâmer ! Mais d'affirmer qu'il nous faut à présent, toutes et tous, Elus que nous sommes, faire preuve d'humilité – ce jour – mais aussi tous les jours à venir de ces 6 prochaines années.

Lors de votre intervention de dimanche dernier, Monsieur le Maire, vous avez livré votre sentiment, selon lequel il convient de se mettre toutes et tous au travail.

Le « toutes et tous », je « l'imagine » comme s'adressant aux 29 membres de notre assemblée.

MERVILLE en GRAND fut une liste neuve, dont l'origine de la candidature tenait bien à la volonté de rassemblement, de proximité entre Elus et citoyens, d'apaisement et de compréhension entre Elus. C'est voir loin, et pourtant si proche...

Aussi, si la maison commune, notre mairie, se situe bien au cœur de nos places centrales, souhaitons qu'elle reprenne sa place dans le cœur des Mervillois.

En tout état de cause, et dans cette optique, je m'engage Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, à ce que MERVILLE en GRAND soit une minorité active, sereine, bienveillante, mais bien sûr engagée et attentive.

C'est pourquoi les 4 Conseillers Municipaux de MERVILLE en GRAND, ici présents et représentés, se déclarent prêts à travailler en symbiose avec tous les membres du Conseil Municipal.

Sans remettre en cause notre philosophie et notre positionnement, nous souhaitons, Monsieur le Maire, que vous puissiez tenir compte de cette disponibilité ici déclarée officiellement. Les quelques informations que vous venez de nous donner plus avant nous invitent à penser que oui.

Pour cela, pourquoi ne parlerions-nous pas, dès à présent, d'élus majoritaires et minoritaires, plutôt que « d'opposition », terme par trop synonyme de conflit sous-jacent.

Ouvrir des commissions aux membres des 2 autres groupes davantage que ce que prévu par la Loi. Travailler de concert et en amont les projets. Préparer ensemble les conseils municipaux, chacun s'engageant bien sûr au respect mutuel, tant entre les 3 groupes représentés qu'à l'intérieur de ces mêmes groupes d'ailleurs.

Autant de propositions – non exhaustives bien sûr – mais dont nous aurons tout loisir de reparler ensemble et qui, je le pense, NOUS le pensons, seraient davantage productives et nous accorderaient crédit aux yeux de tous les Mervillois.

Témoins depuis de nombreuses années du fonctionnement des Conseils Municipaux, je souhaite vraiment qu'il en soit ainsi. Et vous invite à apprécier le bienfondé de cette proposition, et qui semblerait rejoindre la vôtre, qui n'a d'autre but que la réussite de ce nouveau mandat pour lequel nous sommes toutes et tous ici concernés au premier chef.

Je vous remercie de votre attention et de votre intérêt. »

Monsieur PARENT intervient à son tour :

« Monsieur le Maire,

Ce fut une campagne électorale longue et compliquée marquée par une crise sanitaire sans précédent qui annonce une crise économique et sociale. Elle impactera beaucoup d'entre nous et sera plus difficile à surmonter que la crise de 2008.

Cette élection a été marquée par un fort taux d'abstention qui a dénaturé les résultats. Près de 4000 personnes ne sont pas allées voter. À l'issue du 2^{ème} tour, notre liste arrive en troisième position. L'argument de la compromission martelé par Yves De Coninck et Martine Lorphelin a visiblement porté ses fruits. Je regrette que nos concitoyens n'aient pas compris notre démarche. Nous avons fait campagne pour Merville et non contre quelqu'un !

Moins de votants au 2^{ème} tour et prime au sortant, voilà l'équation qui vous permet de redevenir Maire de Merville. Dans l'intérêt de notre commune, j'espère que vous tiendrez compte de ces conditions particulières et de ces résultats inquiétants pour la démocratie locale, d'autant plus que l'abstention ne date pas du Covid ; les gilets jaunes ayant été les signes avant-coureurs du malaise social ambiant. Dans ce contexte inédit, j'espère Monsieur le Maire que vous dirigerez la collectivité avec plus d'écoute et de bienveillance.

En ce qui me concerne :

- après avoir perdu en tant que tête de liste en 1995 et 2001,*
- après une courte victoire en 2008 qui m'a permis d'exercer ce formidable mandat de maire et de défendre Merville au Département et au sein de la Communauté de Communes Flandre Lys,*
- après deux défaites cinglantes en 2014 et 2020,*

il est temps de regarder les choses en face et d'en tirer les conclusions, il est temps pour moi de passer la main. Je ne le fais pas sans une certaine émotion. Pas facile d'arrêter la vie publique après une trentaine d'années d'engagement.

Je resterai impliqué et disponible au sein du mouvement Agir Ensemble Pour Merville, mais ne siégerai pas au Conseil Municipal. Nous construisons actuellement une nouvelle représentation de notre mouvement.

J'assumerai mes responsabilités jusqu'au conseil communautaire du 11 juillet. Je voterai pour un candidat qui proposera une nouvelle gouvernance, plus juste et plus équitable pour Merville et la Flandre-Lys : il faut que notre ville-centre soit davantage prise en considération. Souvenez-vous de mes propos au moment de votre installation en 2014 : «J'espère que Merville ne deviendra pas la banlieue d'Estaires !».

Contrairement à Martine Lorphelin, je ne voterai pas pour Bruno Ficheux. Les échanges très vifs que vous avez eus durant cette campagne avec Merville en Grand me conduisent à penser que vous êtes rendu compte de la situation. J'espère, dans l'intérêt de Merville, que vous et vos colistiers ne voteront pas non plus pour Bruno Ficheux.

Les élus d'Agir Ensemble Pour Merville continueront à être actifs et constructifs à l'image de notre attitude durant le confinement face au Covid.

Durant cette campagne, notre mouvement s'est battu pour la défense des services publics dont la déchetterie, la caserne des sapeurs-pompiers, l'EHPAD, la trésorerie... Notre équipe continuera à faire des propositions pour la transition écologique et citoyenne, mais aussi pour le pouvoir d'achat. Nous maintenons notre demande concernant la baisse de la facture du ramassage des déchets. La Chambre Régionale des Comptes mène actuellement un contrôle au sein de la CCFL. Elle ne manquera pas de relever le niveau excessif de l'excédent de 5,5 millions d'euros du budget REOM.

J'en arrêterai là. Nous sommes dans un conseil municipal d'installation, et n'allons pas refaire le débat des élections municipales et communautaires. Les Mervilloises et les Mervillois ont tranché. Il faut savoir accepter le verdict, même si nos concitoyens n'ont pas été suffisamment nombreux à participer.

Je remercie mes colistiers pour leur investissement et souhaite à mes amis élus d'Agir Ensemble Pour Merville de mener une opposition active et constructive. Comme je l'ai toujours fait, je reste à l'écoute du mouvement et des Mervillois pour la suite des événements. »

Monsieur le Maire revient sur le taux de participation, reconnaissant qu'il fut faible, rappelant que cela a été général, mais il tient à souligner que ce dernier est plus important à Merville que dans certaines grandes villes. Il rappelle l'importance de la proximité avec la population, en expliquant les décisions qui sont prises. Il indique qu'il aura besoin des compétences de chaque élu pour avancer au mieux. Il ajoute que la crise sera financière, longue et compliquée et qu'il sera nécessaire de proposer, d'innover, d'inventer, d'avancer tous ensemble dans un climat serein. Il rappelle que l'installation du conseil communautaire aura lieu le 11 juillet prochain et indique que l'on peut compter sur lui pour défendre la collectivité. Il donne ensuite à lire le discours qu'il avait préparé :

«Permettez-moi, tout d'abord, de renouveler mes remerciements à l'assemblée pour la confiance renouvelée, à la population.

Nous sortons d'un mandat compliqué, avec une baisse des dotations de l'État d'environ 3,5 millions d'euros de recettes, entre 2014 et 2020. Cette baisse se poursuit à hauteur de 750 000 € de moins par an. Il va falloir aller chercher des financements via des partenaires tel que la CCFL, le Département, la Région... La commune perd également la Dotation de Solidarité Urbaine, qu'elle a touchée pendant 2 ans car la population dépassait les 10 000 habitants.

La crise sanitaire nous oblige à respecter certaines consignes et il se félicite d'avoir organisé ce conseil en respectant ces règles, 0 contact, 0 embrassade...

Nous allons devoir nous adapter aux mesures sanitaires très strictes – surtout pour le 14 juillet, mais il était important de maintenir ces festivités car la population en a besoin et souhaite que chacun respecte les consignes. J'ai confiance aux Mervillois.

Merville a beaucoup d'atouts, il faudra les mettre en valeur pour créer de l'activité, notamment sur le plan touristique avec la halte fluviale.

Il faut poursuivre l'accueil des entreprises sur le territoire, continuer l'accompagnement des demandeurs d'emploi, travailler sur les logements insalubres, lutter contre les logements inoccupés, avancer sur des programmes des constructions de logements, respecter notre environnement, veiller à la sécurité dans la commune notamment la vitesse des automobilistes.

Nos anciens ont subi des crises plus sévères que nous et ils en sont toujours sortis. Il n'y a pas de raison que l'on ne rebondisse pas.

Merci pour la confiance renouvelée. »

Il propose à l'assemblée de procéder à un dépôt de gerbe au Monument aux Morts accompagné par l'Harmonie Municipale et les invite, au retour, à la salle des fêtes Francis Bouquet, pour un Vin d'Honneur.

Vu par nous, Maire de la Commune de Merville pour être affiché le 13 Juillet 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Merville, le 13 juillet 2020

Le Maire,

Joël DUYCK

